52, rue de la Pompe 75 116 PARIS 201 45 04 70 64

Email: accueil@laprovidencepassy.fr

CYCLE I (Petite Section)

« Chatons, Marmottes, Lapins »

Année scolaire 2025-2026

FOURNITURES PS

1- A apporter le jour de la rentrée :

Disponible auprès de Scoléo

- 1 gobelet que l'enfant puisse reconnaître et marqué au nom de l'enfant.
- 2 boîtes de mouchoirs
- 1 rouleau d'essuie-tout

Non fourni par Scoléo

- **Un sac en tissu fin** pour transporter les dossiers (dimensions 40cm x 40cm), marqué <u>au nom de l'enfant</u> (les sacs donnés dans les magasins de chaussures conviennent bien).
- Un tablier, à manches longues, à boutonner* devant (*boutons exclusivement, pas de boutons à pression), marqué, et avec une large attache cousue très solidement pour pouvoir l'accrocher au porte-manteau. Sur le site internet Bobine, prendre les modèles Justine (pour les filles) et Dimitri (pour les garçons).
- **Une tenue de rechange complète** (slip ou culotte, tee-shirt, pull, pantalon et chaussettes) **marquée** qui reste à l'école tout <u>au long de l'année</u>, dans un <u>sac en tissu marqué</u>; il est recommandé de faire évoluer la tenue de rechange en fonction des saisons.
- Un sac plastique (à garder dans le sac de change et à renouveler)
- 6 photos d'identité récentes, impérativement.
- Un petit sac à dos <u>marqué au nom de l'enfant</u>, qui doit être pratique pour que votre enfant y range ses affaires lui-même (pour le doudou, le cahier de liaison...)
- 2 paquets de feuilles Canson (couleurs vives) format A4
- 2 paquets de feuilles Canson (blanches) format A4

2- A apporter durant l'année scolaire :

• La maîtresse demandera des mouchoirs en papier, des lingettes, du sopalin, des gobelets en plastique et des assiettes en carton à apporter <u>au cours de l'année</u>.

3- Pour ceux qui font la sieste à l'école :

Dans un autre sac:

- Une serviette de bain et une petite couverture (60 x 120 maxi, les couvertures plus grandes ne sont pas acceptées), marquées,
- Un tout petit coussin marqué.

<u>Attention</u>: tout doit être impérativement marqué lisiblement et durablement au nom de l'enfant, y compris les sacs, les lunettes, les chaussures, les affaires de rechange, les doudous etc...

Aucun jouet ne pourra entrer dans la classe